

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE
qui s'est tenue en distanciel
le 24 AVRIL 2021**

En raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de la COVID 19, l'assemblée Générale de la Fédération se tient sous forme dématérialisée en raison de la situation sanitaire et conformément aux Statuts et règlement intérieur de la Fédération des chasseurs de l'Aube.

Tous les documents et pièces utiles au vote ont été mis à disposition des adhérents sur le site de la fédération via un espace dédié à l'Assemblée Générale en date du 16 avril 2021 (soit 8 jours avant), à savoir :

- Liste des Dégâts de gibier
- Rapport d'activité et moral 2019/2020
- Déclarations dommages dus aux prédateurs
- Budget prévisionnel 2021/2022
- Rapport de gestion 2018/2019
- Rapports sur les comptes annuels clos le 30/06/2019
- Rapport général
- Texte des 10 résolutions proposées

Il a été reporté à l'Assemblée Générale du 24 Avril 2021 les trois résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION (2018/2019)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION (2018/2019)

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2018/2019.

TROISIEME RESOLUTION (2018/2019)

Au 30/06/2019, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves pour projet associatif (Service Général)	230 292,44 €
Réserves immobilisées (Service Général)	839 792,35 €
Réserves immobilisées (Service Dégâts)	29 839,23 €
Réserves Dégâts (Service Dégâts)	2 690 067,63 €
Autres Réserves (Service Général)	2 124 797,72 €
Résultat de l'exercice (Service Général)	190 554,12 €
Résultat de l'exercice (Service Dégâts)	130 119,64 €

Total fonds propres	6 235 463,13 €
---------------------------	----------------

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

pour le résultat de l'exercice au 30/06/19, d'affecter l'excédent "Dégâts" (130 119,64 €) sur les réserves dégâts. L'excédent du compte "Général" (190 554,12 €) sera affecté aux Autres Réserves.

pour les réserves immobilisées du « Service Dégâts » de les déduire des Réserves « Dégâts » du « Service Dégâts » pour la somme de 9 415,13 € et pour les réserves immobilisées du « Service Général » de les déduire des Réserves du « Service Général » pour la somme de 432 312,04 €.

pour le projet associatif « Education à l'environnement » la réalisation d'un montant de 7 041,25 €, et pour le projet associatif « Aménagement des espaces naturels et des acquisitions foncières » la réalisation d'un montant de 7 460,37 €, ces deux sommes d'un montant de 14 501,62 € seront affectées sur les autres réserves du « Service Général »

Après affectation, le solde des comptes des fonds associatifs se présente ainsi :

Réserves pour projet associatif (Service Général)	215 790,82 €
Réserves immobilisées (Service Général)	1 272 104,39 €
Réserves immobilisées (Service Dégâts)	39 254,36 €

Réserves Dégâts (Service Dégâts)	2 810 772,14 €
Autres réserves (Service Général)	1 897 541,42 €
Total fonds propres	6 235 463,13 €

QUATRIEME RESOLUTION (2019/2020)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

CINQUIEME RESOLUTION (2019/2020)

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019/2020.

SIXIEME RESOLUTION (2019/2020)

Au 30/06/2020, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves pour projet associatif (Service Général)	215 790,82 €
Réserves immobilisées (Service Général)	1 272 104,39 €
Réserves immobilisées (Service Dégâts)	39 254,36 €
Réserves Dégâts (Service Dégâts)	2 810 772,14 €
Autres Réserves (Service Général)	1 897 541,42 €
Résultat de l'exercice (Service Général)	394 502,40 €
Résultat de l'exercice (Service Dégâts)	92 198,92 €
Total fonds propres	6 722 164,45 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

1) pour le résultat de l'exercice au 30/06/20, d'affecter l'excédent "Dégâts" (92 198,92 €) sur les réserves dégâts. L'excédent du compte "Général" (394 502,40 €) sera affecté aux Autres Réserves.

2) pour les réserves immobilisées du « Service Dégâts » de les déduire des Réserves « Dégâts » du « Service Dégâts » pour la somme de 15 928,90 € et pour les réserves immobilisées du « Service Général » de les ajouter au profit des Réserves du « Service Général » pour la somme de 34 304,82 €.

3) pour le projet associatif « Education à l'environnement » la réalisation d'un montant de 13 437,26 €, et pour le projet associatif « Aménagement des espaces naturels et des acquisitions foncières » la réalisation d'un montant de 10 533,71 €, ces deux sommes d'un montant de 23 970,97 € seront affectées sur les autres réserves du « Service Général »

Après affectation, le solde des comptes des fonds associatifs se présente ainsi :

Réserves pour projet associatif (Service Général)	191 819,85 €
Réserves immobilisées (Service Général)	1 237 799,57 €
Réserves immobilisées (Service Dégâts)	55 183,26 €
Réserves Dégâts (Service Dégâts)	2 887 042,16 €
Autres réserves (Service Général)	2 350 319,61 €
Total fonds propres	6 722 164,45 €

SEPTIEME RESOLUTION (2019/2020)

L'Assemblée Générale approuve les montants des différentes cotisations proposés par le Conseil d'Administration, pour la saison 2021/2022 et alimentant le Service Général :

Timbre Fédéral :	77 €
Timbre Temporaire à 9 jours :	38 €
Timbre Temporaire à 3 jours :	19 €
Frais de dossier sur validation et e-validation « Nationale » du permis de chasser :	5 €
Frais de dossier sur validation du permis de chasser :	5 €
Frais de dossier sur e-validation du permis de chasser :	3 €
Cotisation obligatoire :	0,45 €

par hectare (bois et plaine)

(due par tous Adhérents territoriaux avec un montant forfaitaire minimum de 35 €).

HUITIEME RESOLUTION (2019/2020)

L'Assemblée Générale approuve les montants des différents dispositifs de marquage et cotisations proposés par le Conseil d'Administration pour la saison 2021/2022 et assurant le financement du Service « Dégâts de Gibier », à savoir :

Timbre Grand Gibier :	1,50 €
-----------------------	--------

Bracelets Plan de Chasse :

ESPECES

Cerf	340 €
Daguet	260 €
Biche	200 €
Faon	140 €
Chevreuril	26 €
Sika	60 €
Daim	60 €
Mouflon	60 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 € (Coût matériel) 170€ / 130€ / 100 € / 70 € (gds cervidés) et 13 € pour le chevreuil
Autres Parcs (50% du prix du bracelet en milieu ouvert)	

Bracelets Sanglier :

Unités de Gestion	26 €
Hors Unités de Gestion	35 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 € (Coût matériel)
Autres Parcs (50% du prix du bracelet hors PGC)	17,50 €

Cotisations territoriales :

La participation territoriale (bois et plaine) avec un coût à l'hectare variant selon le montant des dégâts de gibier enregistré par secteur est la suivante :

Secteur	Cotisation à l'hectare boisé		Cotisation à l'hectare de plaine	
	Saison 2021/2022	Rappel (N-1)	Saison 2021/2022	Rappel (N-1)
1	1,25 €	1,21 €	0,12 €	0,12 €
2	3,17 €	3,17 €	0,32 €	0,32 €
23	5,00 €	5,00 €	0,50 €	0,50 €
3	2,17 €	2,12 €	0,21 €	0,21 €
44	2,35 €	2,35 €	0,24 €	0,24 €
33/4/5/6/86/95	0,50 €	0,50 €	0,05 €	0,05 €
55 et 7	1,64 €	1,96 €	0,16 €	0,20 €
8	1,17 €	1,13 €	0,11 €	0,11 €
9	1,23 €	1,15 €	0,12 €	0,12 €

(Montant forfaitaire minimum de 35 €)

NEUVIEME RESOLUTION (2019/2020)

L'Assemblée Générale approuve le budget 2021 / 2022 présenté par le Conseil d'Administration.

DIXIEME RESOLUTION (2019/2020)

Les mandats de la SARL DARDOISE JEUNOT Audit, Commissaire aux comptes titulaire et la SARL AUDITRA Commissaire aux comptes suppléant étant arrivés à expiration, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour les six prochains exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Les votes en ligne sont ouverts du 22 avril 2021 14h00 au 24 avril 2021 15h00, avec une permanence téléphonique tenue pendant les heures d'ouverture de la Fédération.

Clôture des votes le 24 avril à 15h00.

Il y avait 45 votants pour 961 voix exprimées.

RESULTATS DES VOTES DU SCRUTIN ASSEMBLEE GENERALE 2021 DU 24/04/2021

1ere Résolution :

Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019 clos le 30 juin 2019
950 POUR - 1 CONTRE - 10 ABSTENTION

2ème Résolution :

Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2018/2019 clos le 30 juin 2019
950 POUR - 1 CONTRE - 10 ABSTENTION

3ème Résolution :

Affectation des fonds associatifs 2018/2019
943 POUR 8 - CONTRE - 10 ABSTENTION

4ème Résolution :

Approbation des comptes de l'exercice 2019/2020 clos le 30 juin 2020
950 POUR - 1 CONTRE - 10 ABSTENTION

5ème Résolution :

Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019/2020 clos le 30 juin 2020
943 POUR - 8 CONTRE - 55 ABSTENTION

6ème Résolution :

Affectation des fonds associatifs 2019/2020
950 POUR - 1 CONTRE - 10 ABSTENTION

7ème Résolution :

Approbation de différentes cotisations alimentant le Service Général pour 2021/2022.
898 POUR 8 - CONTRE 55 - ABSTENTION

8ème Résolution :

Approbation du prix des différents dispositifs de marquage et des participations territoriales se rapportant au Service Dégâts de Gibier pour 2021/2022.
898 POUR - 8 CONTRE - 55 ABSTENTION

9ème Résolution :

Approbation du budget 2021/2022.
943 POUR - 8 CONTRE - 10 ABSTENTION

10ème Résolution :

Renouvellement des fonctions du Commissaire aux comptes.
950 POUR - 1 CONTRE 10 - ABSTENTION

Réquisition de constater le dépôt des résultats des votes en l'étude BL et Associés et plus généralement, procéder à toutes constatations utiles.

Mise en ligne des résultats sur l'espace dédié à l'Assemblée Générale à 17h00.

Le Président de la F.D.C.A.,

Claude MERCUZOT